

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

13 avril 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 7423

présenté par  
Mme de Lavergne

à l'amendement n° 4096 de M. Chassaigne

-----

**ARTICLE 60**

À l'alinéa 4, après le mot :

« permanent, »,

insérer les mots :

« actualisé au moins une fois par an, »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Sous-amendement précisant la périodicité annuelle de l'actualisation des informations sur la part des produits définis au I de l'article L. 230-5-1 entrant dans la composition des repas servis et des démarches qu'elles ont entreprises pour développer l'acquisition de produits issus du commerce équitable.